



Adoptée en Plénière le 6 novembre 2025

Les membres du Conseil de développement ont lancé ce travail en septembre 2024 car ils sont convaincus de l'importance du sujet des déchets dans la vie des habitants. Un groupe de travail s'est formé (liste des contributeurs et calendrier de travail pages 49 et 50).

La collecte et le traitement des déchets sont assurés avec efficacité mais ces travaux ont confirmé

- La complexité du sujet qui le rend difficile à comprendre pour beaucoup de parties prenantes alors que ce serait nécessaire pour mieux guider les choix et s'approprier les décisions ;
- La technicité de l'organisation d'un service rendu quotidiennement à l'échelle d'un territoire vaste et hétérogène ;
- La difficulté à concilier des objectifs contradictoires tels que des besoins d'actions ambitieuses pour transformer les pratiques et le respect d'un cadre budgétaire et humain contraint
- L'évolution des charges qui vient masquer les bénéfices générés par les pratiques vertueuses
- La difficulté de relation avec les usagers qui ne mettent pas toujours leur niveau d'exigence au regard de leur acceptation à en payer le juste prix

Loin d'être une contribution d'experts, elle exprime le regard de citoyens curieux et impliqués dans le développement du territoire.

Passer de la logique de traitement des déchets à celle de la gestion durable des ressources (page 11)

La conception des politiques publiques liées aux déchets doit évoluer pour passer d'une focalisation sur l'élimination des déchets à une politique d'évitement des déchets et d'élimination de ceux qui n'auraient pu être évités. Cela n'est pas du seul ressort des services en charge des déchets car l'enjeu majeur est la préservation des ressources (Page 12).

La promotion de la consommation responsable, du réemploi et du recyclage permet de concrétiser les notions de déchets évités et de non-déchet (page 13). Cette logique d'économie circulaire, qui permet de préserver les ressources, est un moyen potentiel de réduire les coûts ou créer de la valeur (page 15).

Pour les déchets qui n'auraient pu être évités, la valorisation est à optimiser (page 14).

Prendre en compte le facteur humain (page 16)

Le domaine des déchets est facteur de tensions et de crispations (coûts, incompréhensions, incivilités, pollutions...) qui nécessitent de recréer du dialogue et de la compréhension (page 17 et 18). Améliorer la manière d'informer et d'associer la population permettrait aussi de faciliter la sensibilisation et l'implication des usagers dans des démarches actives et constructives (page 19). Le Conseil de développement pense notamment faisable de développer l'action collective (page 20), d'ajuster les modes d'information et de sensibilisation (page 21) et de les compléter par des démarches d'accompagnement au changement pour les personnes (page 22) mais aussi pour les décideurs et organisations (page 23). L'éco-exemplarité de la collectivité est un facteur de facilitation de la mobilisation de tous (page 24).

Développer la consommation responsable (page 25)

La consommation responsable est considérée comme la clé principale de réduction des déchets et de préservation des ressources (page 26) en évitant des productions inutiles, le gaspillage (page 27), le suremballage (page 28) mais surtout en développant la durée de vie et d'usage des produits avec du réemploi notamment (page 29). Il est donc utile d'accompagner les acteurs contribuant au développement de ces pratiques (page 30). L'amélioration du tri, notamment par une meilleure sensibilisation (page 31) et le développement de l'écoconstruction (page 32) doivent aussi être promus. La santé environnementale est aussi favorisée par la consommation responsable, notamment pour les déchets dangereux (page 33).

Zoom sur les biodéchets (page 34)

Un travail spécifique a été fait sur ce domaine par le Conseil de développement car ce sujet est majeur (page 35), notamment sur les volumes de déchets verts à éviter (page 36) et le développement du compostage (page 36).

La gestion des déchets (page 38)

Le service rendu est de qualité mais il serait intéressant de le compléter par un travail de prospective pour préparer les évolutions futures (page 39). Le Conseil de développement n'a pas fait d'analyse détaillée de la gestion dans cette auto-saisine mais il est évident que les coûts à la tonne continueront à augmenter (page 40). La redevance incitative a permis des progrès substantiels en tonnage mais elle est mal comprise ou mal vécue par certains (page 41). Le renforcement de son impact sur la baisse de tonnage sera à rechercher dans la durée (page 42), ce qui n'est pas facile à faire.

La contribution sur le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) (page 43)

Le conseil de développement a participé à des ateliers (page 9) et a produit une contribution dans le cadre de la consultation publique. Elle est résumée (pages 43-45) et disponible intégralement en annexe. Le Conseil de développement y propose des ajustements au projet soumis, et insiste sur l'importance de mettre les logiques de consommation responsable au cœur du projet pour intégrer tous les enjeux d'économie circulaire. Il est aussi proposé que l'élaboration du PLPDMA de 2028 s'appuie sur un travail associant services, acteurs et usagers dans sa phase d'élaboration qui doit démarrer au plus tôt (page 47)